



*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de Membres.	
Afférents au Conseil : 19	
En Exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 14 octobre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS :** M. FOREST Laurent Maire, M. PUYDEBOIS Yves, M. BIRELOZE Laurent, MME ANGUITA Nathalie, M. FATRAS Dominique, MME FEYT Roselyne, M. GAIRIN Jean-Edouard, M. DALL'ACQUA Christian, MME VIGNAUX Jacqueline, M. JOUBERT Julien, MME VAN EST Sylvie, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DECRETTE Hugues, MME CLUZEL Céline, MME MIGNOT Albane

**ABSENT :** M. BETH Alexandre

MME PRIZZON Eliane pouvoir à MME FEYT Roselyne  
MME BRATINA Maja pouvoir à MME VIGNAUX Jacqueline  
MME ROMEO Pascale pouvoir à M. JOUBERT Julien

**Date Convocation :**  
07/10/2021.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Date Affichage :**  
07/10/2021

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CLUZEL Céline  
Approbation à l'unanimité du PV en date du 28/09/2021

52-

**OBJET : Délibération relative au temps de travail et à la mise en place d'un cycle de travail annualisé (1607h)**

Il s'agit de se mettre en conformité avec la législation. Le CDG31a émis un avis favorable pour une obligation d'application à compter de janvier 2022.

L'objectif de la commune est de récupérer une part conséquente du nouveau temps de travail en le rendant efficace sans fractionner ; et en acceptant de laisser 2 jours de congés à prendre entre novembre et mars.

Des temps d'échange ont eu lieu en juillet et septembre 2021 avec les agents.

Pour rappel : Pour les services scolaires, les cycles de travail de chaque service sur les 36 semaines avec un emploi du temps hebdomadaire pour chacun des agents (restaurant scolaire, ALP et Atsem).

Le service administratif est annualisé les agents ont un emploi du temps type avec plages horaires, chaque agent a un emploi du temps mensuel (par roulement permanence et titres sécurisés le samedi matin)

Le service technique temps hebdomadaire classique.

La solution suivante a été proposée aux agents :

Il faut récupérer 32h de travail. Cela passe par la suppression du lundi de Pentecôte (cette journée sera délibérée et travaillée), 2 journées récupérées et travaillées et 2 journées de congés à prendre entre novembre et mars.

Récupération de 710h de travail sur l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité et une abstention Jacqueline Vignaux.

53-

**OBJET : Délibération instaurant le compte épargne temps**

Cette mise en place résulte de la portabilité du compte épargne temps du nouveau policier municipal.

Les agents peuvent mettre jusqu'à 5 jours de congé sur les 25 jours acquis annuellement.

Les agents n'ont pas une obligation de souscription.

Le CET est plafonné à 60 jours. L'ouverture du CET doit être demandé par l'agent avant le 31/12 de l'année de la délibération l'instaurant.

Les jours accumulés sur le compte épargne-temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés, sans rémunération.

Le conseil demande que soit fait un bilan au bout d'un an de mise en place, Mme Lozano en aura la charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

54-

**OBJET : Délibération relative à la journée de solidarité**

A compter de 2022, la journée de solidarité sera travaillée.

Cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1607 heures pour un agent à temps complet.

Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

55-

**OBJET : Suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Considérant l'avis favorable de la CNRACL pour valider la pension de retraite de Mme SOLLE Thérèse au 31/08/2021, le poste est supprimé et l'agent radié des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la tarification du marché.

56-

**OBJET : Création du poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Création d'un poste à temps complet de Seros Sandra qui a en charge l'entretien de la salle des fêtes, service et restauration et de l'école maternelle

Pour rappel Fatima est en arrêt maladie. Sandra intervient en renfort  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

57-

**OBJET : Demande de soutien financier au conseil régional dans le cadre de l'aménagement du piétonnier cyclable rue Campo Longo Tapogliano dans le cadre du centre bourg**

Montant de 418 123.77€

Surcoût pluvial + soutènement du muret

Annulation du trottoir et remplacement par des places de stationnement, le budget final s'équilibre avec celui initialement validé.

Les travaux ont démarré et prendront fin en février 2022.

Subvention du Conseil Département dans le cadre du pool Routier.

Subvention du Conseil Régional : en attente de réponse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

58-

**OBJET : Demande de soutien financier auprès de la Préfecture pour la Dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment public**

Trois demandes sur la thématique rénovation énergétique de 380 000€.

\* Lot de 50 000€ : isolation mairie, plafond, mur, plancher et toiture

\* Lot de 150 000€ : Menuiserie ABF 18<sup>ème</sup> siècle (Fenêtres et portes à petits carreaux)

Le prix des menuiseries est exagéré

\* Lot 140 000€ : chauffage, ventilation (pompe à chaleur et clim réversible)

Le versement de la subvention sera indexé sur un objectif à atteindre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

59-

**OBJET : Demande de soutien financier auprès du conseil départemental de la Haute Garonne dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

60-

**OBJET : Demande de soutien auprès du plan de relance européen REACT EU dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

61-

**OBJET : Demande de soutien financier auprès du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) pour la mise en place de caméras nomades dans le cadre la vidéo surveillance**

Mise en place de caméra sous couvert d'une déclaration à la Préfecture

Mise en place sur un croisement jusqu'à 8 rues

Déclaration des agents autorisés à regarder les images

Affichage sur la commune

Les images peuvent être conservées jusqu'à 30 jours

Avec la même caméra, possibilité de la positionner sur 6 endroits

Questions :

\* Usage ? Lutter contre le dépôt sauvage sur la commune et en particulier à la salle des fêtes et église. Coût de l'opération financière, un investissement de 7 200€ et 8 000€

\* Est-il possible de faire de la location pour une phase de test ? Le coût de la location n'est pas connu. La demande va être faite

\* Faut-il une assurance ? A vérifier dans les clauses

Vote : 1/ Demande de subvention

2/ Demande du coût locatif

A valider avant achat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

62-

**OBJET : Demande de soutien auprès du conseil département de la Haute-Garonne dans le cadre de Montgiscard Nature 2021**

Dans le cadre de Montgiscard Nature qui se déroulera du 26 au 28 novembre 2021, la commune souhaite demander une aide financière au conseil départemental.

Le budget prévisionnel est évalué à 8 000€ et la demande de subvention à 2 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

63-

**OBJET : Délibération pour le règlement de la redevance d'occupation du domaine public 2021 par GRDF**

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

GRDF versera un montant de 250,00 € au titre de l'année 2021 pour cette redevance.

Pour percevoir cette redevance, il convient dorénavant de délibérer, alors que depuis le 25/04/2007 le versement intervenait automatiquement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

64-

**OBJET : Délibération pour adhésion de la commune de Montlaur au réseau des médiathèques de l'Hers**

Les communes déjà membres sont :

- Ayguesvives
- Baziège
- Donneville
- Labastide Beauvoir
- Montgiscard,

et doivent délibérer pour autoriser l'adhésion de Montlaur au réseau, ce que la commune de Montgiscard accepte, ainsi que les autres communes membres.

Des travaux sont en cours à Montlaur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

La séance est levée à 21H06, l'ordre du jour étant épuisé.